



Ville de  
Mercier

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 11 avril 2023 à 20 h, en la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, à Mercier, pour statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### **Demande de dérogation mineure #2023-01 –: 1073 Saint-Jean-Baptiste, Revêtement extérieur**

Autoriser la construction d'un bâtiment commercial utilisant des éléments décoratifs occupants 31.8% de l'enveloppe extérieure du bâtiment, supérieurs aux 10% exigés par l'article 12.7 du règlement de zonage 2009-858.

#### **Demande de dérogation mineure #2023-02 –:3 Villeneuve, Rapport plancher / terrain**

Autoriser la construction d'une maison intergénérationnelle ayant un rapport plancher/terrain de 53.6%, supérieur au maximum de 50% exigé par le règlement de zonage 2022-1009 dans la zone H06-407.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville. Toute personne intéressée peut également donner ses commentaires par courriel à l'adresse [direction.urbanisme@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.urbanisme@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 10 mars 2023

**Sophie Denoncourt, greffière par intérim**